AVIS PUBLIC



AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 20 septembre 2023 le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-l'Or a adopté le règlement suivant :

361-04-23 Règlement # 361-04-23 sur l'abattage d'arbres en milieu privé de la MRC de La Vallée-de-l'Or

Le règlement a pour but de régir l'abattage d'arbres afin d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement durable de la forêt privée.

Une copie du règlement est disponible pour consultation au siège social de la MRC situé au 42, place Hammond, Val-d'Or, durant les heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date des présentes.

DONNÉ à Val-d'Or, ce 25 septembre 2023.

Original oigné
Me Marie-Hélène Bastien
Greffière